

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 34 (1997)

Heft: 1297

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à la formation

l'augmentation du nombre d'étudiants dans certaines facultés puisse être assurée convenablement par le corps enseignant. «Nous sommes devant une augmentation sensible du nombre d'étudiants. Ce qui fait qu'en ne créant pas de nouveaux postes d'enseignants, le taux d'encadrement diminue». Et Jean Jacques Schwaab de conclure: «Le soutien à la formation doit être prioritaire dans la politique de l'Etat et c'est sans doute la manière la plus intelligente de préparer l'avenir, y compris sur le plan économique».

Une autonomie relative voire illusoire

L'autonomie conquise-acquise par le rectorat et négociée contre la démarche d'économie est en fait toute relative. Certes, 4 millions d'économie, ajoutés aux 18 millions prévus, pourront être réalloués à des secteurs de l'Université plus dépourvus financièrement. L'enveloppe budgétaire sur quatre ans donne l'avantage au rectorat de pouvoir reporter des sommes

non dépensées sur l'année suivante, sans avoir à passer la rampe du législatif, pour être réinvesties selon les besoins. Mais le rectorat bute immuablement sur les directives gouvernementales. Comment faire 9% d'économie d'ici quatre ans avec des professeurs nommés pour une durée indéterminée et un corps intermédiaire comme unique cible d'économie? L'objectif du Conseil d'Etat et du rectorat est, à

Salaires (bruts) du corps intermédiaire

- Assistant diplômé 1^{ère} année : 4400fr.
 - Assistant diplômé 2^{ème} année: 4600 fr.
 - Assistant diplômé 3^{ème} année: 4800 fr.
 - 1^{er} assistant: 5700 fr.
- 30% du temps d'assistantat est disponible pour la recherche personnelle et la rédaction d'une thèse.

terme, de diminuer le nombre de professeurs ordinaires, et de les seconder par des postes de maîtres-assistants, de maîtres d'enseignement et de recherche, de professeurs-assistants. Ces nouveaux postes, qui doivent impérativement être des postes stabilisés, constitueraient un vivier pour la relève académique. Mais presque aucun départ à la retraite n'est annoncé avant l'an 2000. Ce serait donc d'une enveloppe budgétaire étalée sur huit ans et non sur quatre que le rectorat aurait besoin pour envisager des démarches d'économie sur le long terme, sans pénalisation des conditions de formation.

L'autonomie de l'Université est, à ce degré d'impasse, une illusion, et c'est sans doute ce qu'ont voulu montrer les étudiants en refusant la négociation avec le rectorat, lui préférant la confrontation avec le Conseil d'Etat in corpore. Les rencontres avec les étudiants devront montrer que le Conseil d'Etat tient compte de l'évolution démographique afin de doter l'Université des moyens indispensables pour assurer formation et relève académique. gs

COURRIER

Immigration: où est le consensus?

DANS DP 1294, M. Christophe Tafelmacher, commentant le rapport du Conseil économique et social (CES) de Genève sur *L'accueil des étrangers* que j'avais présenté quelques semaines plus tôt (DP 1290), paraît s'inquiéter de «certains silences et omissions révélateurs du nouveau consensus autour de la politique suisse d'immigration». Le CES en effet «se montre très discret» à propos de la politique des trois cercles, et «ne dit presque rien» des mesures de contrainte.

A propos des trois cercles, élément contextuel dans le cadre du rapport, le CES écrit qu'«en raison même du fondement culturel de ce modèle, la politique d'admission suivie par le Conseil fédéral a des effets directs, et fortement négatifs, sur l'accueil et l'intégration des étrangers». Le CES cite encore les critiques du psychiatre J.-C. Métraux (Appartenances) et de la Commission fédérale contre le racisme avant de mentionner que l'avis de droit d'Andreas Auer met en doute,

au surplus, la légalité de cette politique (p. 24). Je ne vois pas ce qu'on peut dire de plus. Je ne vois surtout pas de consensus là-dedans.

Quant aux mesures de contrainte, dont M. Tafelmacher observe avec justesse qu'«elles interviennent en phase de renvoi», elles occupent en effet peu de place dans un rapport entièrement consacré, comme l'indique son titre, aux problèmes de la phase d'accueil. Le CES n'en parle que pour dénoncer, en citant des arrêts de justice, l'arbitraire persévérant dont l'exécutif genevois a fait preuve en la matière (p. 37). Est-ce vraiment consensuel? Jean Steinauer, Genève

L'accueil des étrangers à Genève. Un tableau des problèmes et des ressources dans l'administration cantonale et ses satellites, Rapport n° 5 du CES, suivi d'une *Etude sur les compétences cantonales en matière d'immigration*, par Me Bernard Ziegler, 80 p.

Médias

UN VOYAGEUR RENTRANT d'Asie m'a remis trois quotidiens en anglais du 21 avril: *Bangkok Post*, *The Asian Wall Street Journal*, *International Herald Tribune*. Ces deux derniers paraissent à Hong Kong, mais ont aussi des frères paraissant en Europe, sous un titre européen pour le *Wall Street Journal* et sous le même titre pour l'édition imprimée à Zurich du *Herald*.

Bien des informations sont les mêmes que les nôtres, mais la publicité et les nouvelles économiques nous introduisent sur un continent inconnu. Qui donne des ordres de bourse à Bangkok, à Kuala Lumpur, à Shenzhen B, pour citer trois marchés dont les cours sont publiés?

La Suisse est présente: les critiques de Warburg SBC au sujet de l'économie thaïe font le titre du *Bangkok Post*, Novartis a une page de pub dans *The Asian Wall Street Journal*, alors qu'un hôtel genevois est présent dans le *Herald*. cfp